



Manuel d'utilisateur pour Ability Drive™





Table des matières

Bienvenue.....	5
Coordonnées.....	5
Termes et conditions.....	6
Utilisation prévue.....	7
Avertissements et précautions.....	8
Contenu de la boîte.....	12
Installation de l'ADT.....	13
Première utilisation.....	16
Voyants de statut LED.....	17
Positionnement de dispositif de suivi oculaire (Eye Gaze Device)....	18
Arrêter le fauteuil roulant.....	19
Notes d'évaluation.....	20
Évaluation de sécurité.....	21
Conduite.....	22
Paramètres.....	23
Paramètres du bouton de pilotage.....	24
Paramètres de disposition des boutons.....	25
Autres paramètres.....	26
Sortir et conduire.....	27
Annexe A.....	28
Annexe B.....	32
Garantie.....	35

Manuel d'utilisation pour Ability Drive™

Version v2310.23 - 23 octobre 2023 Tous droits réservés.

Droits d'auteur 2023 Tolt Technologies LLC

Aucune partie de ce document ne peut être reproduite, stockée électroniquement ou matériellement sans l'autorisation écrite préalable de Tolt Technologies™.

La protection du droit d'auteur revendiquée comprend toutes les formes, œuvres et informations susceptibles d'être protégées par le droit d'auteur, autorisées par règlement ou législation ou accordées par la suite, y compris mais sans s'y limiter, le contenu généré à partir de l'application Ability Drive™.

Les informations contenues dans ce document sont la propriété de Tolt Technologies™. Toute reproduction partielle ou totale est interdite sans autorisation écrite préalable.

Il est possible que les produits référencés dans ce manuel soient des marques commerciales appartenant à leurs propriétaires respectifs. Tolt Technologies™ ne revendique pas ces marques de commerce.

Tolt Technologies™ a mis tout en œuvre pour s'assurer que ce manuel est aussi précis que possible. Tolt Technologies™ n'assume aucune responsabilité en cas d'erreurs, d'omissions ou de dommages résultant de l'utilisation des informations contenues dans ce manuel. En aucun cas, Tolt Technologies™ ou l'auteur ne seront tenus responsables de toute perte de profit ou de tout autre dommage commercial causé ou présumé, directement ou indirectement par ce document.

Les informations contenues dans ce manuel peuvent être modifiées sans préavis.

Vous pouvez télécharger la dernière version de ce manuel en anglais à partir de

toltechnologies.com/ADTmanual

Bienvenue

Ability Drive™ vous permet d'être autonome dans votre fauteuil roulant électrique.

Ce manuel vous aidera dès maintenant à conduire votre fauteuil. Une fois que vous serez pleinement opérationnel, n'oubliez pas de consulter les informations supplémentaires et les vidéos disponibles à l'adresse suivante :

toltechnologies.com/support

Installez Ability Drive™ à partir de :

abilitydrive.app

Contactez-nous

Vous pouvez nous contacter au moyen de Slack en utilisant le bouton Slack sur l'écran Paramètres d'Ability Drive™ ou de tt-customers.slack.com

Aux États-Unis, au Canada ou au Royaume-Uni Contactez-nous par e-mail : support@toltechnologies.com Appelez ou envoyez un SMS : +1(425)242-3902

Dans l'Union européenne

Contactez notre représentant autorisé par e-mail : info@aabentoft.dk Appelez ou envoyez un SMS : +45 86 97 53 00

Veillez remplir notre formulaire de garantie à l'adresse suivante :

toltechnologies/garantie

Conditions générales

N'utilisez votre fauteuil roulant électrique que dans un environnement sûr.

N'utilisez Ability Drive™ que sur un appareil de suivi oculaire pris en charge avec un fauteuil roulant électrique compatible. Voir toltechnologies.com/supportedDevices pour consulter la liste la plus récente des appareils.

N'utilisez l'application Ability Drive™ qu'avec le matériel Ability Drive™ correspondant.

Tous les efforts ont été déployés pour qu'Ability Drive™ puisse être utilisé en toute sécurité. Nous n'assumons aucune responsabilité pour les erreurs ou omissions du logiciel, du matériel ou de ce manuel.

Tolt Technologies™ décline toute responsabilité pour ce qu'une personne décide de faire avec son fauteuil, ou pour la situation dans laquelle elle se trouve. Il incombe à la personne et aux aidants, ainsi qu'à leurs professionnels des technologies d'assistance et aux prestataires de soins de santé, de déterminer quand l'emploi d'Ability Drive™ sera sûr et approprié.

Ability Drive™ est une interface de commande permettant à un dispositif de commande oculaire de contrôler un fauteuil roulant électrique. Le choix de l'appareil de commande oculaire, du fauteuil roulant électrique ainsi que la configuration de ce dernier affectent les performances et la sécurité d'Ability Drive™. Veuillez consulter les spécifications, les limitations et les paramètres d'usage du fauteuil roulant électrique et du dispositif de suivi oculaire. Ability Drive™ n'affecte pas les performances du fauteuil roulant électrique ni sa capacité à accélérer, atteindre des vitesses maximales, freiner, tourner ou grimper des obstacles. Le fauteuil roulant électrique doit être configuré en incluant des limites de sécurité pour tous les modes disponibles, y compris la conduite et la position assise.

Ability Drive™ est destiné à être utilisé avec un fauteuil roulant électrique pour servir de dispositif de contrôle à l'intention des personnes ne pouvant pas utiliser de joystick. Cet appareil est principalement destiné aux personnes ayant des difficultés à se mouvoir en raison d'une blessure, d'un handicap ou d'une maladie, afin de leur permettre de contrôler leur fauteuil roulant électrique.

Ability Drive™ satisfait à la définition d'équipement médical et il est enregistré en tant qu'instrument médical de classe 1 auprès de la FDA des États-Unis et en tant qu'instrument médical de classe 1 auprès de Santé Canada. Ability Drive™ ne soutient ni ne maintient la vie. En cas de défaillance de l'appareil, **l'utilisateur doit s'assurer qu'il existe une méthode alternative de contrôler le fauteuil roulant électrique en cas de besoin, telle qu'une fonction de contrôle accompagnateur.**

Contre-indications : Ability Drive™ ne doit pas être utilisé chez des personnes présentant des mouvements oculaires incontrôlés qui entraveraient la capacité à suivre du regard ou qui n'ont pas les capacités cognitives nécessaires à comprendre le contrôle d'un fauteuil roulant.

Avertissements et précautions



PRUDENCE ! Premier trajet

La première fois que vous conduisez votre fauteuil roulant, vous devez le faire en présence d'un professionnel des technologies d'assistance ou d'un thérapeute qualifié pour s'assurer que le fauteuil roulant est correctement configuré pour vous et que vous êtes dans un environnement sûr.



PRUDENCE ! Technicien de service qualifié

N'effectuez que l'entretien et les petits réglages spécifiés dans le manuel d'utilisation. Tous les autres travaux d'entretien, de service, de configuration et de réparation doivent être effectués par un technicien de service qualifié et autorisé par Tolt Technologies™.



AVERTISSEMENT ! Ne conduisez pas à proximité de bords ou sur des surfaces surélevées

Ability Drive™ n'est pas conçu pour être utilisé près de bords ou sur des surfaces surélevées, telles que des rampes, des escaliers et des sols à plusieurs niveaux.



PRUDENCE ! La lumière du soleil gêne le contrôle oculaire

Les caméras de contrôle oculaire reposent sur la capacité à voir clairement les pupilles des yeux pour savoir où vous regardez sur le dispositif d'affichage. La lumière du soleil interfère avec ces caméras et peut entraîner une perte de contrôle. Vous risquez de perdre la précision de votre contrôle ou d'être bloqué. Voir l'annexe 9 à la page 30 pour les stratégies d'atténuation.



PRUDENCE ! Le changement de position assise peut affecter le contrôle oculaire

Les caméras de contrôle oculaire reposent sur une position appropriée par rapport à votre tête afin d'avoir une vue claire de vos yeux. Le changement de position assise peut compromettre cette position relative et la vue de la caméra, ce qui entraînerait une perte de précision du contrôle.



AVERTISSEMENT ! Ne conduisez pas lorsque vous êtes en position allongée, inclinée ou surélevée.

Ne conduisez pas le fauteuil roulant à l'aide d'Ability Drive™ lorsque le fauteuil roulant est en position horizontale, inclinée ou surélevée. Ces positions peuvent affecter la vue de la caméra d'Ability Drive™.



AVERTISSEMENT ! Ne conduisez pas sur la voie publique

Ne conduisez pas le fauteuil roulant sur la voie publique. Votre fauteuil roulant n'est pas une automobile. Respectez toutes les règles locales destinées aux piétons et conduisez toujours votre fauteuil roulant avec prudence. Ability Drive™ n'est qu'une interface de commande pour fauteuil roulant, elle ne change pas le comportement de votre fauteuil roulant.



AVERTISSEMENT ! Ne conduisez pas à proximité d'objets aux mouvements rapides

Ne conduisez pas le fauteuil roulant à proximité d'objets se déplaçant rapidement tels que les trains, les avions, les automobiles et les autobus.



AVERTISSEMENT ! Remplacez les composants endommagés

Si la fiche ou le câble sont endommagés, ils doivent être remplacés tous les deux par du personnel qualifié.



AVERTISSEMENT ! N'utilisez que des systèmes approuvés de commande oculaire

L'utilisation d'Ability Drive™ sur des appareils non testés est connue pour être dangereuse et peut causer des blessures.



AVERTISSEMENT ! Ne modifiez pas les composants du fauteuil roulant ou d'Ability Drive™

Ne modifiez pas votre fauteuil roulant, Ability Drive™ ou l'un de ses composants. Ability Drive™ et votre fauteuil roulant ont été configurés spécifiquement pour vos besoins, tels que prescrits par votre prestataire de soins de santé. Des compétences, une formation et des connaissances spéciales sont nécessaires pour configurer, modifier et réparer Ability Drive™ et le fauteuil roulant.



PRUDENCE ! N'utilisez pas un fauteuil roulant endommagé

Si le fauteuil roulant ou ses accessoires ont subi des dommages au cours du transport, ou pour d'autres raisons, vous devez en informer dès que possible votre professionnel des technologies d'assistance et cesser immédiatement de l'utiliser. Il existe un risque que le fauteuil roulant ou ses accessoires ne puissent plus être utilisés en toute sécurité. Contactez votre fournisseur de services pour en savoir plus.



AVERTISSEMENT ! Cessez l'utilisation après des événements exceptionnels

N'utilisez pas votre appareil s'il est tombé, a été écrasé, exposé au feu, immergé dans l'eau, ou s'il a été soumis à un accident de la route ou à d'autres événements exceptionnels. De tels événements peuvent entraîner des dommages importants qui sont impossibles à détecter lors de l'inspection. Contactez votre prestataire de services. Les dommages causés par ce type d'incidents dépassent les limites couvertes par la garantie du fabricant.



AVERTISSEMENT ! Supervisez les enfants et les personnes atteintes de handicaps cognitifs

Ne laissez pas les enfants ou les personnes atteintes de handicaps cognitifs conduire le fauteuil roulant sans surveillance. Un « buddy button » (bouton compagnon) doit être disponible pour l'aidant.



AVERTISSEMENT ! Cessez l'utilisation si le fauteuil roulant ne se comporte pas normalement

Si le fauteuil roulant ne se comporte pas normalement, ou si vous soupçonnez que quelque chose ne va pas, coupez immédiatement Ability Drive™ pour arrêter le fauteuil roulant. Éteignez l'alimentation et contactez votre prestataire de services ou Tolt Technologies™ pour en savoir plus.



AVERTISSEMENT ! Coupez l'alimentation avant le transfert ou avant de soulever l'accoudoir Coupez l'alimentation avant d'entrer ou de sortir du fauteuil roulant ou de soulever l'accoudoir. Si vous ne le faites pas, cela peut entraîner des blessures corporelles.



PRUDENCE ! Les dispositifs de commande oculaire doivent être solidement montés

Les dispositifs de commande oculaire doivent être solidement montés en position appropriée pour le contrôle du suivi oculaire. Le système de montage doit pouvoir maintenir le positionnement du dispositif de commande oculaire pendant la conduite du fauteuil roulant électrique.



AVERTISSEMENT ! L'installation de logiciels ou la modification de paramètres peut entraîner un manque de contrôle

L'installation de logiciels tiers ou la modification des paramètres par défaut tels que la gestion de l'alimentation ou les notifications sur les appareils approuvés peut entraîner une moins grande réactivité d'Ability Drive™ aux commandes oculaires, ce qui pourrait entraîner un manque de contrôle du fauteuil électrique et peut-être des blessures.



AVERTISSEMENT ! Équipement empilé

L'utilisation de ce matériel à proximité d'autres équipements ou empilé avec eux doit être évitée car elle pourrait entraîner un mauvais fonctionnement. Si une telle utilisation est nécessaire, cet équipement ainsi que les autres équipements doivent être observés pour s'assurer qu'ils fonctionnent normalement.



AVERTISSEMENT ! Utilisez des câbles homologués

L'utilisation d'accessoires, de transducteurs et de câbles autres que ceux spécifiés ou fournis par le fabricant de ce matériel pourrait entraîner une augmentation d'émissions électromagnétiques ou une diminution de l'immunité électromagnétique de cet équipement et provoquer un mauvais fonctionnement.



AVERTISSEMENT ! Équipement de communication RF portable

L'équipement de communication RF portable (y compris les périphériques tels que les câbles d'antennes et les antennes externes) ne doivent pas être utilisés à moins de 30 cm (12 pouces) de toute partie de l'ADT, y compris les câbles spécifiés par le fabricant. Dans le cas contraire, il pourrait en résulter une dégradation des performances de cet équipement.



AVERTISSEMENT ! Ability Drive™ ne doit pas être utilisé pour le maintien ou le sauvetage de vies

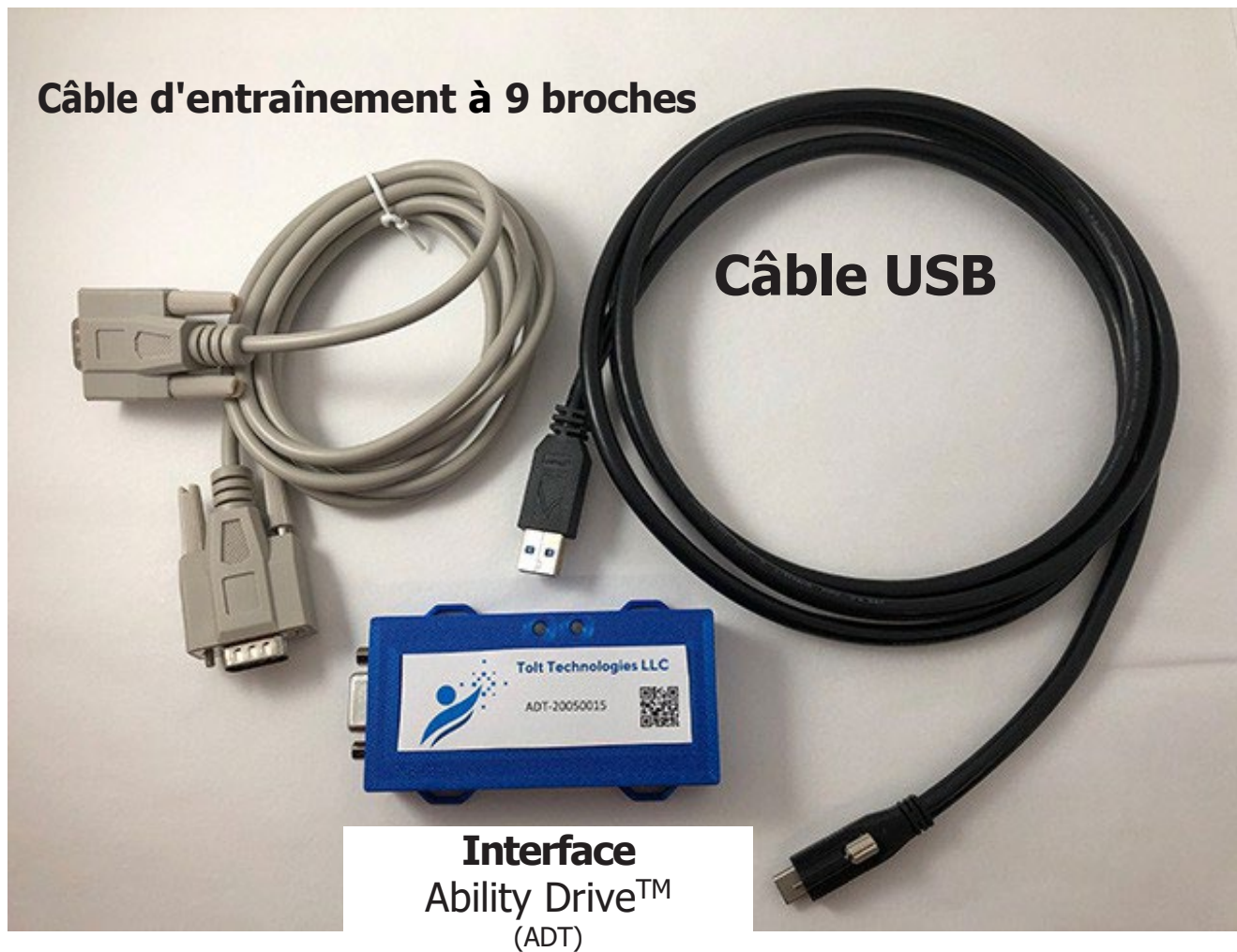
L'utilisation de cet équipement n'est pas destinée à servir de dispositif de secours ou de moyen de sauvetage.

Si un nettoyage est nécessaire, enlevez les taches à l'aide d'un chiffon humide.

Brevets déposés



Qu'y a-t-il dans le carton



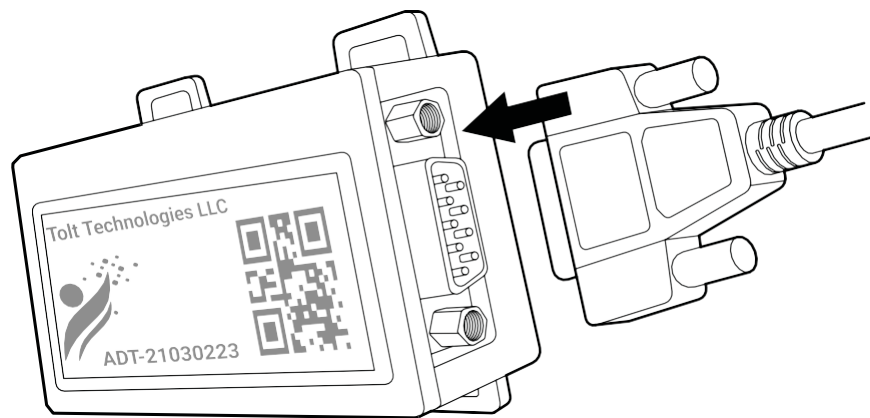
Installation du logiciel : abilitydrive.app

Installation de l'ADT pour les professionnels des technologies d'assistance (ATP)

1. Configurez la programmation du fauteuil roulant selon son guide de programmation approprié, qui se trouve sur notre site :

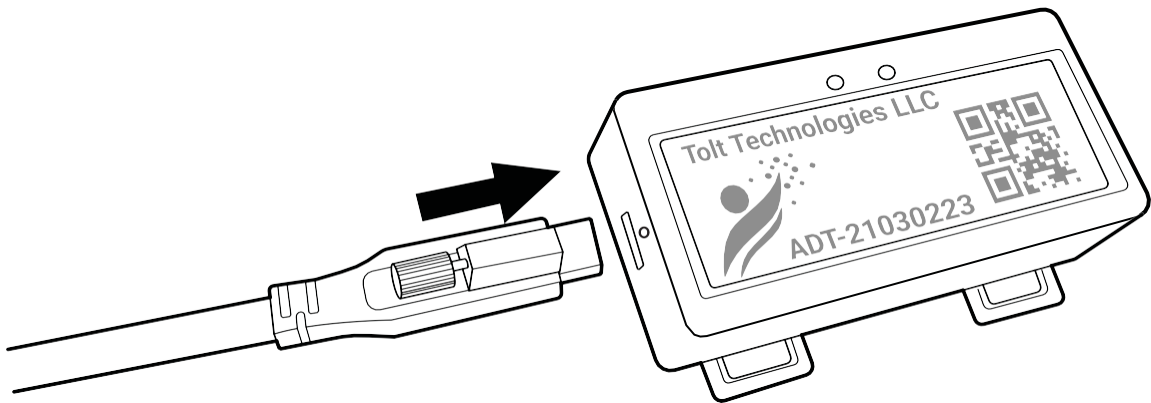
<https://toltechnologies.freshdesk.com/support/solutions>

2. Connectez le câble à 9 broches à l'ADT (Ability Drive™ Interface Box) et au port d'entrée du fauteuil roulant.

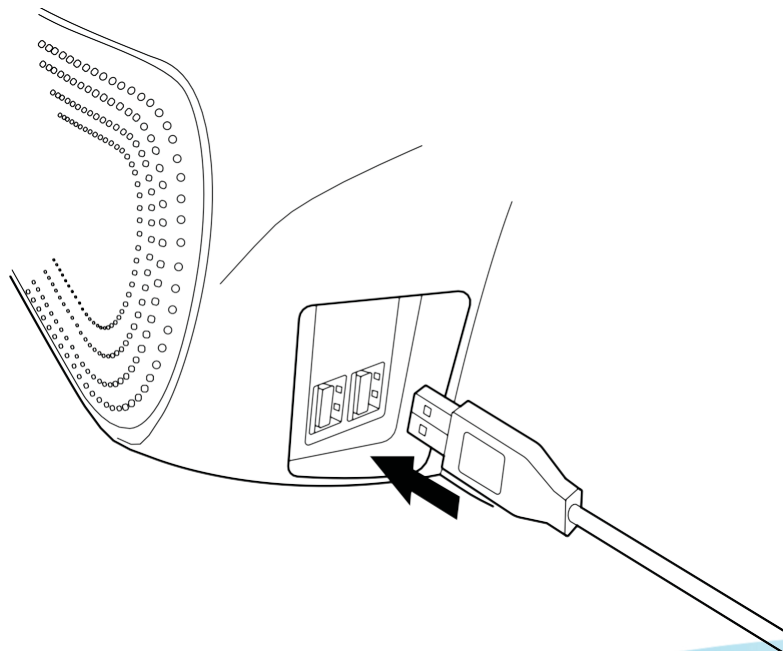


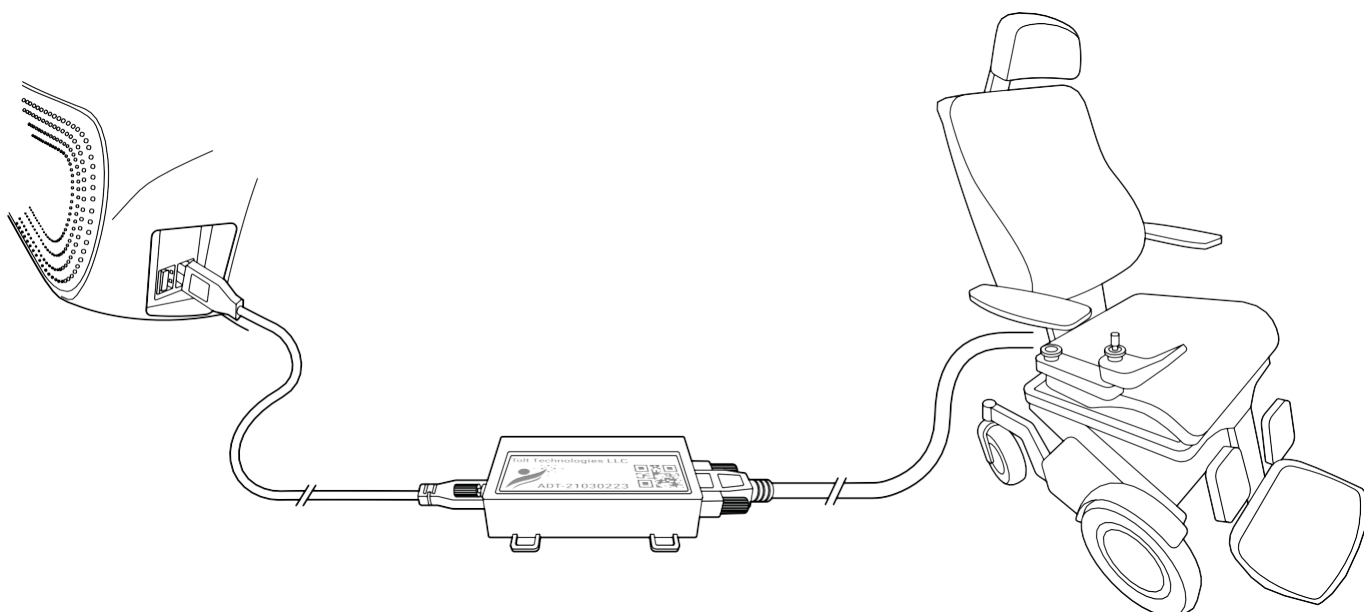
3. Connectez un « buddy button », comme interrupteur d'alimentation, à la prise d'entrée à côté du port d'entrée. Si le propriétaire du fauteuil roulant n'est pas en mesure d'appuyer sur le buddy button, il est recommandé d'en installer un près de l'arrière de l'appui-tête, là où un aidant peut y accéder facilement.

4. Connectez le câble à vis unique USB-C à l'ADT et vissez le câble.



5. Connectez le câble USB qui a été vissé à l'ADT au dispositif de suivi oculaire compatible.





Interface du matériel Ability Drive™ connectée

6. Assurez-vous que l'ADT et tous les câbles déplacés sont fixés au fauteuil de manière à ce que l'appareil de communication puisse être déplacé ou retiré pour les transferts des clients. Fixez les câbles de manière à les protéger des dommages du mouvement des roues, de l'accoudoir, de l'abrasion du câble lors de l'utilisation quotidienne ou de dommages aux connecteurs des câbles.

7. À l'aide d'un navigateur web, installez l'application Ability Drive™ sur l'appareil approuvé de commande oculaire à partir de :

abilitydrive.app

Première utilisation

1. Placez le fauteuil roulant dans un endroit sûr comportant beaucoup d'espace libre. Testez le fauteuil roulant en ayant l'ATP sur le siège, pas le propriétaire du fauteuil roulant. Tenez le bouton d'arrêt d'urgence / le buddy button en main pendant le test et la configuration initiale des paramètres de vitesse et de rotation du fauteuil.
2. Calibrez le suivi du regard sur le dispositif de commande oculaire. Consultez la documentation de cet appareil pour déterminer comment le calibrer.
3. Lancez l'application Ability Drive™ sur le dispositif de commande oculaire. Lorsque l'application sera en marche et que l'ADT sera connectée au dispositif de commande oculaire, l'une des LED de l'ADT s'allumera. Remarque : Aucune LED ne s'allumera si l'application Ability Drive™ ne fonctionne pas sur le dispositif de commande oculaire.
4. Regardez le bouton avant, le fauteuil roulant devrait avancer s'il est correctement configuré. Remarque : Lorsqu'une commande sera envoyée au fauteuil, la deuxième LED s'allumera.
5. Effectuez l'évaluation de sécurité avec l'utilisateur.
6. Formez l'utilisateur à l'emploi d'Ability Drive™.
7. Laissez cette documentation à l'utilisateur.

Pour obtenir la liste des appareils pris en charge, ainsi que de la documentation et des vidéos supplémentaires sur la configuration d'un fauteuil roulant électrique, l'installation de l'ADT et d'Ability Drive™, et l'utilisation d'Ability Drive™, consultez :

toltechnologies.com/support

Voyants de statut LED

Lorsque l'ADT est branchée pour la première fois sur un appareil de commande oculaire électrique, l'ADT clignotera rapidement 5 fois, puis les deux LED s'éteindront.

Lorsque l'ADT est branchée à l'aide d'un USB à un appareil de suivi oculaire fonctionnant avec Ability Drive™, une seule LED s'allumera.



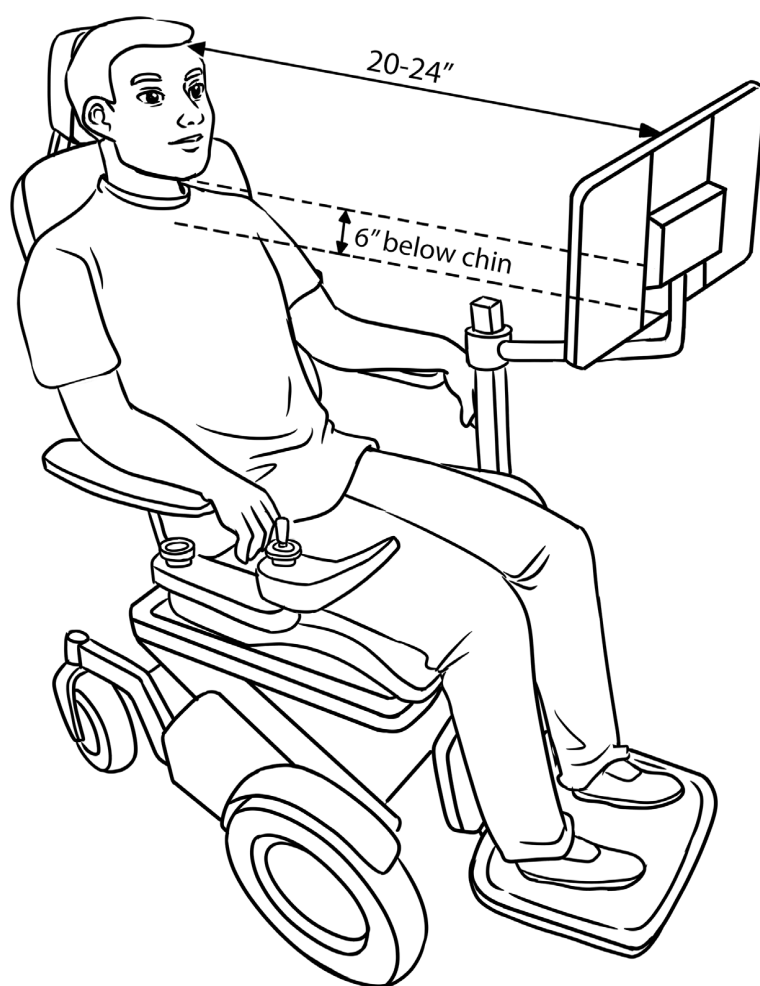
Lorsque l'ADT est branchée sur un dispositif de suivi oculaire fonctionnant avec Ability Drive™ et qu'une commande de conduite est envoyée à partir d'Ability Drive™, la deuxième LED de l'ADT s'allumera pendant que la commande sera envoyée après un court délai.



Si l'ADT réagit correctement et que le fauteuil roulant électrique n'avance toujours pas, vérifiez la programmation du fauteuil roulant électrique et assurez-vous qu'il est bien dans le profil d'Ability Drive™.


Positionnement de l'appareil à commande oculaire

Placez le dispositif de suivi oculaire entre 20 et 24 po (51 à 61 cm) devant le visage du client, le bas de l'appareil étant à environ 6 po (15 cm) en dessous de son menton. Il s'agit d'une approximation de l'emplacement du dispositif de commande oculaire. Utilisez les directives de votre dispositif pour le positionnement.



Arrêter le fauteuil roulant

Il y a 5 façons d'arrêter le fauteuil roulant :

1. Fermer les yeux.
2. Détourner le regard de l'écran de l'ordinateur.
3. Regarder l'icône d'arrêt/pause sur l'écran du lecteur.
4. Regarder l'icône des paramètres sur l'écran du lecteur. 
5. Vous ou un aidant pouvez appuyer sur un buddy button attaché à l'alimentation du fauteuil roulant . Positionnez le buddy button dans un endroit où vous ou un aidant pourrez facilement appuyer dessus au besoin.

Remarque : à l'arrêt, le fauteuil roulant ralentit progressivement pour éviter que l'occupant ne soit éjecté du siège. Il faudra quelques mètres pour qu'il s'arrête complètement.

Remarque : Si le dispositif oculaire est interrompu, si une panne de courant se produit ou si le dispositif de commande oculaire ne peut pas localiser les yeux, le fauteuil s'arrêtera. Utilisez les méthodes standard d'allumage du fauteuil roulant et de configuration du dispositif de commande oculaire pour rétablir la conduite par commande oculaire du fauteuil roulant électrique.

Remarques d'évaluation

Évaluation de sécurité

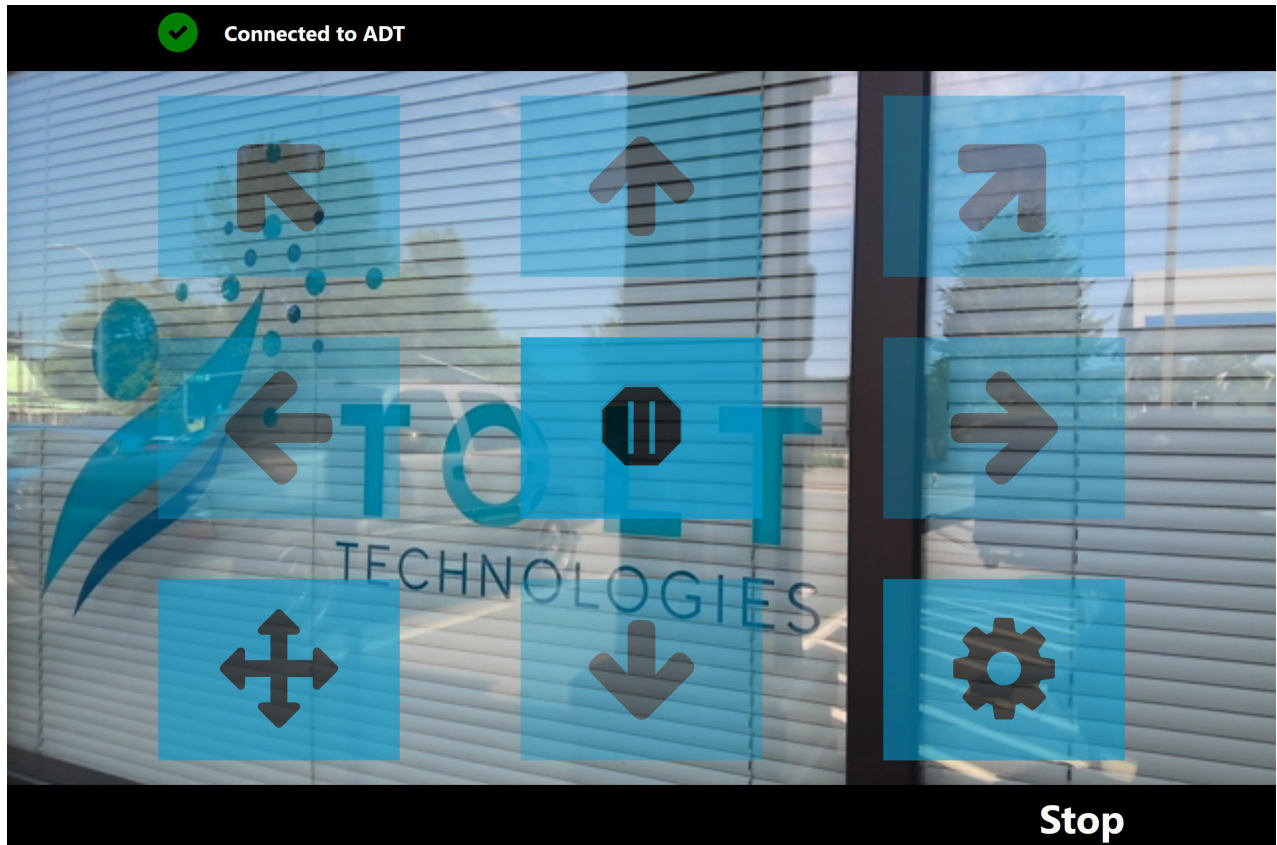
Compétences de conduite	Oui	Non	S/O	Commentaires
Peut avancer en ligne droite				
Peut démarrer sur commande				
Peut s'arrêter sur commande				
Peut tourner à gauche et à droite au signal et/ou en réponse à l'environnement				
Peut arrêter la chaise avec le bouton d'arrêt				
Peut arrêter la chaise en fermant les yeux				
Peut arrêter la chaise en regardant hors de l'écran				
Démontre des compétences d'observation adéquates				
L'appareil de commande oculaire peut être déplacé ou retiré pour les transferts des clients				
L'environnement est sans danger pour la conduite en fauteuil roulant électrique				
(Le cas échéant - Bouton Mode) Comprend le comportement des boutons Mode et comment changer de mode				
(Le cas échéant - Bouton Mode) Comprend tous les modes, fonctions et commandes disponibles				
(Le cas échéant - bouton Mode) L'inclinaison et le mode allongé sont limités à des angles de sécurité et aucune perte de capacité du suivi oculaire ne se produit				

Évaluation de sécurité réalisée par : _____

La liste de contrôle ci-dessus est une directive minimale pour l'utilisation d'Ability Drive™ et ne traite pas de toutes les situations où Ability Drive™ sera utilisé. Assurez-vous que votre client est en mesure d'utiliser Ability Drive™ en toute sécurité dans son fauteuil roulant électrique avec son appareil de commande oculaire dans son environnement.

Conduite

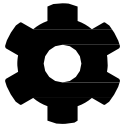
Ability Drive™ montrera ce que la caméra orientée vers l'arrière voit dans l'application, créant ainsi une vue Ordinateur « transparente » de ce qui se trouve devant vous.



Regardez une flèche pour conduire le fauteuil roulant dans cette direction.

Pour **arrêter**, effectuez l'une des opérations suivantes : fermez les yeux, regardez ailleurs que sur l'écran d'ordinateur, regardez l'icône d'arrêt, regardez l'icône des paramètres ou utilisez le buddy button.

Paramètres



Sélectionnez l'icône d'engrenage sur l'écran du lecteur pour accéder aux paramètres.

Vue de la caméra			Soutien	
Boutons	Paramètres Suivi oculaire activé	Décalé long	Contraste élevé	Taille grande
Disposition des boutons				
Autre		Commutateur de mode visible	Mode de conduite momentané	Point de regard petit
1 Tobii IS5_Large_Pc_Eye_5_IS514-200915000104				
2 NoEyes				
3 Interface ADT : abilitydrive-2006				
4 A13J-20060077 AbilityDrive 2110.0.0.0			Sortie	Conduire

Messages de statut :

- 1 - Le numéro de série de la caméra de suivi oculaire.
- 2 - Si la caméra peut voir les yeux de l'utilisateur.
- 3 - Le modèle du matériel ADT.
- 4 - Le nom de l'ordinateur et la version d'Ability Drive™.

Paramètres du bouton

Vue de la caméra

Sélectionnez la vue frontale avant de la caméra

Vue frontale avant

Vue Selfie

Contraste élevé

Le contraste peut être réglé sur :

Élevé - Les boutons du lecteur n'ont presque pas d'opacité.

Moyen - Les boutons du lecteur ont une opacité modérée.

Faible - Les boutons sont presque transparents.

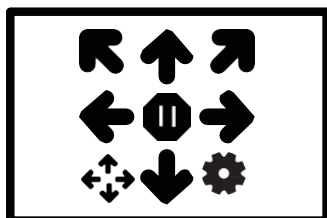
Taille
grande

La taille peut être réglée sur :

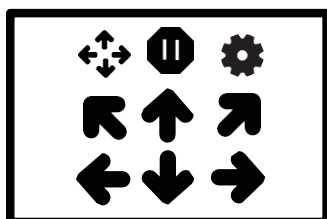
Grande - les boutons du lecteur seront grands sur l'écran.

Petite - les boutons seront petits, ce qui permettra d'afficher davantage d'images de la caméra orientée vers l'arrière. Notez que les boutons plus petits demandent un contrôle plus précis du regard.

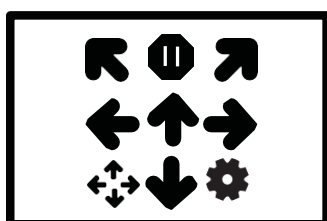
Paramètres de disposition des boutons



Disposition standard de l'écran de conduite

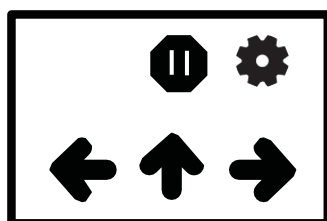


Disposition compacte de l'écran de conduite



Écran de conduite central

La conduite avant est déplacée au centre de l'écran de conduite.



Écran de conduite simplifié

Il s'agit d'une version simplifiée d'Ability Drive™ à utiliser en formation ou en pédiatrie.

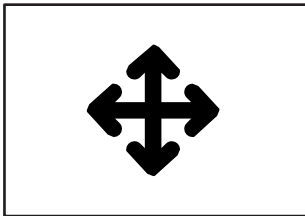
Autres paramètres

Bouton Mode visible

Bouton Mode - Cette fonction ne peut être demandée que par le professionnel qui configure le fauteuil roulant électrique.

Veillez contacter votre fournisseur pour prévoir une heure pour l'allumer. Par défaut, cette option d'Ability Drive™ est désactivée et n'est pas visible

Le bouton Mode n'est disponible que dans certaines configurations de fauteuil roulant.



Caché - Le bouton Mode ne sera pas visible sur votre écran de pilotage.

Mode conduite momentané

*Mode Conduite - Cette fonctionnalité est disponible sur demande uniquement, contactez-
support@toltechnologies.com pour en faire la demande. Par défaut, Ability Drive™ se sert du mode Conduite momentané.*

Semi_Latched - Ceci modifie le comportement du bouton de conduite. Pour démarrer le fauteuil, regardez la flèche de direction souhaitée. Le fauteuil roulera dans cette direction tant que vous ne regarderez pas un autre bouton, que vous ne regarderez pas à l'extérieur de l'écran ou que vous ne fermerez pas les yeux. Ceci ne doit être utilisé que par les utilisateurs avancés et connaissant bien Ability Drive™. Cette option n'est pas disponible pour tous les usagers.

Momentané - La chaise ne roulera que si on regarde un bouton de pilotage et s'arrêtera une fois qu'on en retirera le regard.

Point
Regard
visible

Point Regard (Gaze dot)

Petit - Affiche un petit point rouge sur l'écran à l'endroit où vos yeux regardent.

Grand - Affiche un grand point rouge sur l'écran à l'endroit où vos yeux regardent.

Désactivé - N'affiche pas le point Regard.



Sortie

Sortie

Quitte Ability Drive™ et retourne à l'écran principal du dispositif de suivi oculaire.



Conduire

Conduire (Drive)

Retourne à l'écran de pilotage.

Annexe A

A1 - Caractéristiques techniques

Modèle	ADT
Taille	9,0 cm x 5,0 cm x 2,0 cm
Poids	54 grammes
Connecteurs	1x DB9 conforme à la norme d'entrée de lecteur alternatif commuté TRACE 1x USB-C transportant des signaux de données USB 2.1
LEDs	2x LEDs (connexion à l'ordinateur, commutateur de commande enfoncé)
Alimentation électrique	5 v à partir du connecteur USB-C, < 0,1 ampère
Température de fonctionnement admissible	-10° C à + 60° C
Fréquence maximale	16 MHz, radiateur non intentionnel, exempté de la FCC selon 15.103(e)
Sécurité des matériaux	Non classé comme dangereux conformément au règlement (CE) 1272/2008

A2 - Directives et normes

L'interface Ability Drive™ est conforme aux directives suivantes :

- * Directive 93/42/CEE
- * Règlement relatif aux dispositifs médicaux (UE) 2017/745-MDR
- * Directive basse tension 2014/35/UE
- * Directive 2014/30/UE sur la compatibilité électromagnétique (CEM)
- * Directive RoHS2 2011/65/UE
- * Emballage et étiquetage des substances (CE) 1272/2008
- * Directive Reach 2006/121/CE, 1907/2006/CE Annexe 17
- * Directive DEEE 2012/19/UE

A3 - Déclaration CE

Cet équipement est conforme aux exigences relatives à la compatibilité électromagnétique, à l'exigence essentielle de protection de la compatibilité électromagnétique (EMC), Directive 2014/30/UE sur le rapprochement des législations des États membres en matière de compatibilité électromagnétique et conformément à la directive sur les équipements radio (RED) 2014/53/UE afin de satisfaire à la réglementation relative aux équipements radio et aux équipements terminaux de télécommunications.

A4 - Déclaration FCC

Cet appareil est conforme à la partie 15 des règles de la FCC. Il s'agit d'un radiateur non intentionnel avec une fréquence maximale de 16 MHz. Ce dispositif est exempté en vertu de l'article 15.103(e) à titre de dispositif médical prescrit.

A5 - Mise en garde et avertissement



Est utilisé pour signaler une mise en garde ou un avertissement.

A6 - Déclaration de l'UKCA

Rahana Ltd est la personne responsable du Royaume-Uni (UKRP) pour Ability Drive™.

Adresse: a/s Geoff Cowley & Co Limited, Willow Park Upton Lane, Stoke Golding, Nuneaton, Warwickshire, Royaume-Uni, CV13 6EU

Messagerie électronique :
enquiries@rehanalife.co.uk

Site internet: rehanalife.co.uk

L'étiquette de l'appareil comporte un *DataMatrix* contenant les informations suivantes :

(01) 00860010808504 - *GTIN*
(11)*Date de production*
(21)*Numéro de série de l'appareil*

L'ADT est utilisée avec un fauteuil roulant électrique comme dispositif de contrôle. Ability Drive est conforme à la [réglementation britannique sur les dispositifs médicaux de 2002](#) (SI 2002 n° 618, telle que modifiée) (UK MDR 2002). Il s'agit d'un accessoire de dispositif médical de classe 1, il n'est pas stérile et n'est pas un instrument de mesure.

A7 - Déclaration de l'EUCE

A/S Aabentoft est le représentant autorisé de l'UE (EUAR) pour Ability Drive™.

Adresse : A/S Aabentoft Løgtelvej 93 8541 Skødstrup, Danemark Téléphone : +45 86 97 53 00
Courriel : info@aabentoft.dk

Site Web : aabentoft.dk/en

ADT (00860010808504+7serial#-), L'ADT est utilisé avec un fauteuil roulant électrique comme dispositif de contrôle.

Ability Drive est conforme au règlement européen sur les dispositifs médicaux (UE) 2017/745-MDR.

Il s'agit d'un accessoire de dispositif médical de classe 1 ; Il est non stérile et n'est pas un instrument de mesure.

A8 - Déclaration DEEE

Directive 2012/19/UE relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)



Collecte séparée des déchets d'équipements électriques et électroniques .










A9 - Stratégies extérieures pour atténuer l'interférence solaire

Sélectionnez un appareil de suivi oculaire tolérant à la lumière du soleil.

Utilisez un parapluie pour protéger l'appareil de suivi oculaire.

Utilisez un chapeau à larges bords pour protéger les yeux de la lumière du soleil.

A10 - Définitions des symboles


REF	Code de produit
SN	Numéro de série
REP CE	Représentant autorisé
	Garder au sec
	Ne pas utiliser si l'emballage est endommagé
	Consulter les instructions
	Mise en garde
	Collecte séparée des déchets d'équipements électriques et électroniques
	Importateur
	Traducteur du manuel d'utilisation (IFU)
CE	Marquage CE
MD	Dispositif médical
	Nom et adresse du fabricant Tolt Technologies LLC 15420 Main Street NE PO Box 256 Duvall, WA 98019 États-Unis
	Distributeur A/S Aabentoft Løgtenevej 93 8541 Skødstrup, Danemark

Lignes directrices et déclaration du fabricant – immunité électromagnétique		
L'[ÉQUIPEMENT ou SYSTÈME] est destiné à être utilisé dans l'environnement électromagnétique spécifié ci-dessous. Le client ou l'utilisateur de [L'ÉQUIPEMENT ou le SYSTÈME] doit s'assurer qu'il est utilisé dans un tel environnement.		
Essai d'émissions	Conformité	Environnement électromagnétique Guide
Émissions RF CISPR 11	Groupe 1	L'[ÉQUIPEMENT OU SYSTÈME] Utilise l'énergie RF uniquement pour ses fonctions internes. Par conséquent, ses émissions sont très faibles et ne sont pas susceptibles de provoquer des interférences dans les équipements électroniques à proximité.
Émissions RF CISPR 11	Classe B	
	[Voir 5.2.2.1c) Et la figure 1]	L'[ÉQUIPEMENT ME ou SYSTÈME ME] convient à une utilisation dans tous les établissements autres que les domestiques et ceux qui sont directement connectés au réseau de distribution basse tension qui alimente les bâtiments utilisés à des fins domestiques.

Guide et déclaration du fabricant – Immunité électromagnétique		
L'[ÉQUIPEMENT ou SYSTÈME] est destiné à être utilisé dans l'environnement électromagnétique spécifié ci-dessous. Le client ou l'utilisateur de L'[ÉQUIPEMENT ou SYSTÈME] doit s'assurer qu'il est utilisé dans un tel environnement.		
Essai d'immunité	Niveau d'émission CEI 60601	Environnement électromagnétique – Guide
Décharge électrostatique (ESD) CEI 61000-4-2	±8 kV contact ±15 kV air	Les sols doivent être en bois, en béton ou en carreaux de céramique. S'ils sont recouverts de matériaux synthétiques, l'humidité relative doit être au moins de 30 %
Fréquence d'alimentation (50/60 Hz) champ magnétique CEI 61000-4-8	30 A/m	
Champs magnétiques de proximité CEI 61000-4-39	30 kHz 8 A/m 134,2 kHz 65 A/m 13,56 7,5 A/m	
REMARQUE U_t est la tension secteur CA avant l'application du niveau d'essai.		

Guide et déclaration du fabricant – immunité électromagnétique

L'ÉQUIPEMENT OU SYSTÈME est destiné à être utilisé dans l'environnement électromagnétique spécifié ci-dessous. Le client ou l'utilisateur de L'ÉQUIPEMENT ou SYSTÈME doit s'assurer qu'il est utilisé dans un tel environnement.

Essai d'immunité	CEI 60601 niveau d'essai	Niveau de conformité	Environnement électromagnétique – Guide
RF émise CEI 61000 – 4-3	20 V/m 80 MHz à 2.7 GHz	[E1] = 20 V/m	<p>Les équipements de communication RF portables et mobiles ne doivent pas être utilisés plus près de toute partie de l'ÉQUIPEMENT ou SYSTÈME, y compris des câbles, que la distance de séparation recommandée, calculée à partir de l'équation applicable à la fréquence de l'émetteur.</p> <p>Distance de séparation recommandée</p> $d = \left[\frac{3,5}{V_1} \right] \sqrt{P}$ $d = \left[\frac{3,5}{E_1} \right] \sqrt{P} \quad 80 \text{ MHz to } 800 \text{ MHz}$ $d = \left[\frac{7}{E_1} \right] \sqrt{P} \quad 800 \text{ MHz to } 2,5 \text{ GHz}$ <p>Où P est la puissance nominale de sortie maximale de l'émetteur en watts (W) selon l'émetteur du fabricant et où d est la distance de séparation recommandée en mètres (m).</p> <p>Les intensités de champ des émetteurs RF fixes, déterminées par une étude électromagnétique du site, doivent être inférieures au niveau de conformité pour chaque gamme de fréquences.</p> <p>Des interférences peuvent se produire à proximité de l'équipement indiqué par le symbole suivant :</p> 

REMARQUE 1 À 80 MHz et 800 MHz, la gamme de fréquences plus élevée s'applique.

REMARQUE 2 Ces lignes directrices peuvent ne pas s'appliquer dans toutes les situations. La propagation électromagnétique est affectée par l'absorption et la réflexion des structures, des objets et des personnes.

Guide et déclaration du fabricant – immunité électromagnétique

L'[ÉQUIPEMENT ou SYSTÈME] est destiné à être utilisé dans l'environnement électromagnétique spécifié ci-dessous. Le client ou l'utilisateur du système doit s'assurer qu'il est utilisé dans un tel environnement.

Essai d'immunité	Niveau d'essai CEI 60601	Niveau de conformité	Environnement électromagnétique – guide
385 MHz, PM 18 Hz	27 V/m	27 V/m	Les équipements de communication RF portables et mobiles ne doivent pas être utilisés plus près de toute partie de l'[ÉQUIPEMENT ou SYSTÈME], câbles compris, que 30 cm (12 pouces) de l'émetteur.
450 MHz, FM ± 5 kHz déviaton 1 kHz sinusoïdale	28 V/m	28 V/m	
710 MHz, PM 217 Hz	9 V/m	9 V/m	
745 MHz, PM 217 Hz	9 V/m	9 V/m	
780 MHz, PM 217 Hz	9 V/m	9 V/m	
810 MHz, PM 18 Hz	28 V/m	28 V/m	
870 MHz, PM 18 Hz	28 V/m	28 V/m	
930 MHz, PM 18 Hz	28 V/m	28 V/m	
1720MHz, PM 217 Hz	28 V/m	28 V/m	
1845 MHz, PM 217 Hz	28 V/m	28 V/m	
1970 MHz, PM 217 Hz	28 V/m	28 V/m	
2450 MHz, PM 217 Hz	28 V/m	28 V/m	
5240 MHz, PM 217 Hz	9 V/m	9 V/m	
5500 MHz, PM 217 Hz	9 V/m	9 V/m	
5785 MHz, PM 217 Hz	9 V/m	9 V/m	

Garantie limitée de Tolt Technologies

Cette garantie limitée explique les limitations de la garantie et les services connexes que Tolt Technologies offre à ses clients. Cette garantie limitée s'applique aux expéditions de produits couverts par Tolt Technologies à partir du 1er avril 2019. Cette garantie vous donne des droits légaux spécifiques, et vous pouvez également avoir d'autres droits, pouvant varier d'un état à l'autre. Cette garantie s'applique dans toute la mesure autorisée par la loi applicable.

AVANT D'UTILISER LE PRODUIT, VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT CETTE GARANTIE LIMITÉE. SI VOUS N'ÊTES PAS D'ACCORD AVEC LES TERMES DE CETTE GARANTIE LIMITÉE, N'UTILISEZ PAS LE PRODUIT. RETOURNEZ-LE AU DISTRIBUTEUR AGRÉÉ AUPRÈS DUQUEL LE PRODUIT A ÉTÉ ACHETÉ.

Qui peut utiliser cette garantie limitée ?

Tolt Technologies offre cette garantie limitée aux clients qui ont acheté l'un de ses produits auprès d'un distributeur agréé Tolt Technologies (chaque client étant désigné dans la présente garantie par « vous » ou « votre »). **Cette garantie limitée s'applique uniquement aux résidents des États-Unis et contient une convention d'arbitrage exécutoire et une renonciation au recours collectif. Si vous résidez aux États-Unis, la convention d'arbitrage exécutoire et la renonciation au recours collectif affectent vos droits en vertu de cette garantie. Veuillez lire attentivement le texte sous la section intitulée « Convention d'arbitrage exécutoire ; Renonciation au recours collectif ».** Cette garantie n'est pas transférable et n'est disponible qu'aux acheteurs initiaux.

Quels sont les produits couverts par cette garantie limitée ?

Cette garantie s'applique aux produits fabriqués ou fournis habituellement par Tolt Technologies, qui comprennent **Ability Drive™ ainsi que les composants qui lui sont associés, sélectionnés et fournis par Tolt Technologies.** Pour bénéficier de la couverture de la garantie, vous devez vous être enregistré auprès de Tolt Technologies et le numéro de série du produit doit être visible et ne pas avoir été masqué, modifié ou supprimé.

Quels sont les défauts couverts par cette garantie limitée et pour combien de temps ?

Cette garantie couvre les défauts de matériaux et de fabrication, dans le cadre d'une utilisation et d'un entretien appropriés, conformément au manuel de l'utilisateur, aux avertissements et aux instructions accompagnant le produit, pour une période de **deux ans** à compter de la date de livraison. La période de garantie n'est pas prolongée si nous réparons ou remplaçons le produit. Nous pouvons modifier la disponibilité de cette garantie limitée à notre seule discrétion. La modification des garanties limitées ne sera pas rétroactive.

Qu'est-ce qui n'est pas couvert par cette garantie limitée ?

Cette garantie couvre uniquement les pièces, la réparation ou le remplacement du produit Tolt Technologies. Il n'inclut PAS la main-d'œuvre, les appels de service, les frais d'expédition et les autres frais éventuels qui pourraient découler de l'entretien de la pièce « sous garantie » pour des réparations non incluses dans cette garantie, non attribuables au produit ou expressément autorisées par écrit par Tolt Technologies.

Cette garantie est conditionnée à ce que l'installation, l'utilisation, l'entretien et la réparation du produit aient été effectués correctement, dans des conditions de fonctionnement normales. Toute couverture de garantie devient nulle et non avenue si des modifications structurelles ont été apportées au produit ou si un équipement a été monté sur le produit pour lequel on n'a pas remis de spécifications au préalable. Cette garantie deviendra également nulle et non avenue si le produit est réparé ou si toute pièce est remplacée par une personne ne faisant pas partie de Tolt Technologies ou n'étant pas un distributeur agréé.

Cette garantie ne couvre pas : (a) l'usure normale ; (b) les dommages causés par une installation incorrecte, un mauvais usage ou un accident ; (c) les dommages causés par négligence ; (d) les dommages causés par des événements à l'impact exceptionnel, tels que des accidents d'automobile, des chutes ou des écrasements ; (e) les dommages causés par l'utilisation du produit de manière contraire ou en violation des conditions du manuel d'utilisation, ou des avertissements ou instructions accompagnant le produit, y compris mais sans s'y limiter, l'utilisation du produit à proximité ou dans des environnements dangereux tels que des routes, voies de garage, plans d'eau, rampes, escaliers ou changements d'élévation ;

(f) les produits utilisés ou réparés à l'aide de pièces différentes des pièces de rechange d'origine de Tolt Technologies ; (g) les dommages causés par des catastrophes naturelles telles qu'un incendie, une inondation, les actes de vandalisme, l'eau, le vent, une tornade, un tremblement de terre ou d'autres causes indépendantes de la volonté de Tolt Technologies ; (h) tout produit qui a été modifié ou réparé de manière à affecter la fiabilité du produit ou nuire à ses performances ou à son apparence ; (i) tout produit dont la plaque d'identification ou le numéro de série ont été modifiés, dégradés ou retirés ; (j) des éraflures, fissures, imperfections, égratignures et autres dommages non structurels qui n'affectent pas l'intégrité structurelle du produit ; (k) des produits achetés auprès de distributeurs non agréés, de sites d'enchères ou de marchés tiers, ou (l) des produits usagés ou contrefaits.

Comment obtenir un service de garantie ?

Pour soumettre une demande de garantie, veuillez envoyer un e-mail à support@toltttechnologies.com en incluant les informations suivantes :

- ∑ Envoyez une description du problème, le(s) numéro(s) de série du produit et toutes les photos que vous pourriez avoir au distributeur agréé auprès duquel vous avez acheté le produit.
 - o Si le service de garantie que vous recevez n'est pas satisfaisant ou si vous ne parvenez pas à localiser le revendeur agréé auprès duquel vous avez acheté le produit, appelez le superviseur du service technique de Tolt Technologies au 1-425-242-3902.

- ∑ En cas de défaut de matériau ou de fabrication, Tolt Technologies émettra un numéro d'autorisation de retour.
 - o Vous devez recevoir une autorisation de retour écrite avant de retourner des produits pour qu'ils soient réparés ou remplacés.
 - o Tolt Technologies ne paiera pas les réparations ou les remplacements qui n'auront pas été autorisés à l'avance.

- ∑ Les produits, composants ou pièces de rechange approuvés par Tolt Technologies doivent y être retournés en port payé.
 - o Vous devez payer tous les frais de transport ou les autres coûts associés au retour ou au remplacement d'un produit défectueux.
 - o Tolt Technologies vous recommande d'assurer le produit pour son coût de remplacement intégral lors de l'expédition.

Quels sont vos recours en vertu de cette garantie limitée ?

Notre responsabilité en vertu de cette garantie se limite à la réparation ou au remplacement du produit ou du composant concerné. Tolt Technologies conseillera ou donnera des instructions à son distributeur agréé de réparer ou de remplacer le produit ou le composant. Tolt Technologies a le choix, à sa seule discrétion, de déterminer de réparer ou de remplacer le produit ou le composant.

LIMITATION DE RESPONSABILITE.

DANS TOUTE LA MESURE AUTORISÉE PAR LA LOI APPLICABLE, LA RÉPARATION OU LE REMPLACEMENT DU PRODUIT CONCERNÉ CONSTITUE VOTRE SEUL RECOURS ET LA SEULE OBLIGATION DE TOLT TECHNOLOGIES EN VERTU DE CETTE GARANTIE. TOLT TECHNOLOGIES N'AURA AUCUNE AUTRE OBLIGATION, ET NI TOLT TECHNOLOGIES NI AUCUN DE SES DISTRIBUTEURS AGRÉÉS N'ASSUMERONT D'AUTRE RESPONSABILITÉ QUE CE SOIT À L'ÉGARD DU PRODUIT, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, DE RESPONSABILITÉ POUR TOUT AUTRE COÛT OU DÉGÂTS QUE VOUS POURRIEZ SUBIR, TELS QUE LA PERTE D'USAGE, LA PERTE DE PROFITS, LES DOMMAGES OU PERTES CONSÉCUTIFS, SPÉCIAUX, ACCESSOIRES, EXEMPLAIRES OU PUNITIFS, QU'ILS SOIENT DIRECTS OU INDIRECTS, Y COMPRIS MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUT DOMMAGE SOUS FORME DE FRAIS JURIDIQUES, DE PERTE ÉCONOMIQUE, DE DOMMAGES CORPORELS OU TOUT DOMMAGE CAUSÉ PAR DES CIRCONSTANCES INDÉPENDANTES DE LA VOLONTÉ DE TOLT TECHNOLOGIES. LES DOMMAGES POUR VIOLATION D'UNE GARANTIE NE DÉPASSERONT EN AUCUN CAS LE COÛT D'ORIGINE DU PRODUIT. EN OUTRE, TOLT TECHNOLOGIES N'ASSUMERA AUCUNE RESPONSABILITÉ POUR TOUTE PERTE OU DOMMAGE RÉSULTANT D'UNE CAUSE SUR LAQUELLE NOUS N'AVONS PAS DE CONTRÔLE, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER : (I) L'UTILISATION NON AUTORISÉE OU NÉGLIGENTE DU PRODUIT, (II) UNE UTILISATION DANGEREUSE DU PRODUIT ; (III) LE NON-RESPECT DES LOIS APPLICABLES PAR TOUT DISTRIBUTEUR AGRÉÉ OU LES ACTIONS OU OMISSIONS INTENTIONNELLES, NÉGLIGENTES OU RÉPRÉHENSIBLES D'UN DISTRIBUTEUR ; OU (IV) TOUT AUTRE ACTE, OMISSION, NÉGLIGENCE OU CONDITION HORS DE NOTRE CONTRÔLE, Y COMPRIS MAIS SANS S'Y LIMITER, LA DÉFAILLANCE DE L'ÉQUIPEMENT ÉLECTRONIQUE OU MÉCANIQUE, OU D'AUTRES PROBLÈMES D'INTERCONNEXION, LES ERREURS DE L'OPÉRATEUR, LES DÉFAILLANCES OU DIFFICULTÉS MÉCANIQUES. CERTAINS ÉTATS N'AUTORISENT PAS L'EXCLUSION DES DOMMAGES ACCESSOIRES OU CONSÉCUTIFS, DE SORTE QU'IL EST POSSIBLE QUE LES LIMITATIONS OU EXCLUSIONS CI-DESSUS NE S'APPLIQUENT PAS DANS VOTRE CAS.

DANS TOUTE LA MESURE AUTORISÉE PAR LA LOI APPLICABLE, EN LIEU ET PLACE DE TOUT AUTRE RECOURS POUR TOUTES PERTES ET DOMMAGES RESULTANT DE QUELQUE CAUSE QUE CE SOIT (Y COMPRIS LA NEGLIGENCE DE TOLT TECHNOLOGIES, LES DOMMAGES PRESUMÉS OU LES MARCHANDISES DÉFECTUEUSES, QUE CES DÉFAUTS SOIENT DÉCOUVRABLES OU LATENTS), TOLT POURRA, À SA SEULE DISCRETION, RÉPARER OU REMPLACER VOTRE PRODUIT, OU REMBOURSER SON PRIX D'ACHAT. COMME INDIQUÉ, CERTAINS ÉTATS (Y COMPRIS LE NEW JERSEY) ET PROVINCES N'AUTORISENT PAS L'EXCLUSION OU LA LIMITATION DES DOMMAGES ACCESSOIRES OU CONSÉCUTIFS, DE SORTE QU'IL EST POSSIBLE QUE LA LIMITATION OU L'EXCLUSION CI-DESSUS NE S'APPLIQUE PAS DANS VOTRE CAS.

Toutes les autres garanties sont rejetées et exclues

DANS TOUTE LA MESURE AUTORISÉE PAR LA LOI APPLICABLE, CETTE GARANTIE CONSTITUE LA SEULE ET UNIQUE GARANTIE DE TOLT TECHNOLOGIES À L'ÉGARD DE TOUT PRODUIT OU COMPOSANT DU PRODUIT. DANS TOUTE LA MESURE AUTORISÉE PAR LA LOI APPLICABLE, TOLT TECHNOLOGIES DÉCLINE TOUTE AUTRE GARANTIE, QU'ELLE SOIT EXPRESSE OU IMPLICITE DE PAR LA LOI, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE, DE NON VIOLATION, DE TITRE OU D'ADEQUATION À UN USAGE PARTICULIER. SI UNE GARANTIE IMPLICITE S'APPLIQUE À UN PRODUIT, LA DURÉE D'UNE TELLE GARANTIE IMPLICITE NE DÉPASSERA PAS DEUX ANS. CERTAINS ÉTATS (Y COMPRIS WASHINGTON ET LE NEW JERSEY) N'AUTORISENT PAS L'EXCLUSION DE GARANTIES IMPLICITES, DE SORTE QU'IL EST POSSIBLE QUE LA LIMITATION CI-DESSUS NE S'APPLIQUE PAS DANS VOTRE CAS. CERTAINS ÉTATS (TELS QUE WASHINGTON ET LE NEW JERSEY) N'AUTORISENT PAS L'EXCLUSION DES GARANTIES IMPLICITES, DE SORTE QU'IL EST POSSIBLE QUE LA LIMITATION CI-DESSUS NE S'APPLIQUE PAS DANS VOTRE CAS. CERTAINS ÉTATS N'AUTORISENT PAS LES LIMITATIONS DE LA DURÉE DES GARANTIES IMPLICITES, DE SORTE QU'IL EST POSSIBLE QUE LA LIMITATION CI-DESSUS NE S'APPLIQUE PAS DANS VOTRE CAS.

CONVENTION D'ARBITRAGE EXÉCUTOIRE ; RENONCIATION AU RECOURS COLLECTIF

Si vous avez un différend avec Tolt Technologies, vous et Tolt Technologies acceptez de tenter de le résoudre de manière informelle pendant 60 jours. **SI VOUS ET TOLT TECHNOLOGIES NE PARVENEZ PAS À RÉSOUDRE LEDIT DIFFÉREND, VOUS ET TOLT TECHNOLOGIES CONVENEZ D'UN ARBITRAGE INDIVIDUEL EXÉCUTOIRE DEVANT L'AMERICAN ARBITRATION ASSOCIATION EN VERTU DE LA FEDERAL ARBITRATION ACT (FAA), ET DE NE PAS INTENTER DE POURSUITE AU TRIBUNAL DEVANT UN JUGE OU UN JURY. AU LIEU DE CELA, C'EST UN ARBITRE NEUTRE QUI DÉCIDERA. DANS TOUTE LA MESURE AUTORISÉE PAR LA LOI APPLICABLE, LES RECOURS ET LES ARBITRAGES COLLECTIFS, LES ACTIONS INTENTÉES PAR UN PROCUREUR GÉNÉRAL PRIVÉ ET TOUTE AUTRE PROCÉDURE OÙ QUELQU'UN AGIT À TITRE DE REPRÉSENTANT NE SONT PAS AUTORISÉES ; IL N'EST PAS NON PLUS QUESTION DE COMBINER DES PROCÉDURES INDIVIDUELLES SANS LE CONSENTEMENT DE TOUTES LES PARTIES. VOUS ACCEPTEZ DE RENONCER À TOUT DROIT DE RÉSOUDRE DES DIFFÉRENDS DEVANT UN TRIBUNAL OU UN JURY, OU DE PARTICIPER À UN RECOURS COLLECTIF OU À UNE ACTION REPRÉSENTATIVE À L'ÉGARD D'UNE RÉCLAMATION. D'AUTRES DROITS QUE VOUS AURIEZ EN VOUS PRÉSENTANT DEVANT LES TRIBUNAUX SERONT PEUT-ÊTRE ÉGALEMENT INDISPONIBLES OU LIMITÉS DANS LE CADRE DE L'ARBITRAGE.**

Différends pris en charge. Le terme « différend » a un sens très large. Il comprend toute réclamation ou controverse entre vous et Tolt Technologies concernant le produit, son prix ou les présentes conditions générales, en vertu de toute théorie juridique, y compris un contrat, une garantie, un délit, une loi ou un règlement.

Postez d'abord un avis de différend. Si vous avez un litige et que nos représentants du service clientèle ne peuvent pas le résoudre, envoyez un avis de différend par courrier à Tolt Technologies, à l'attention de : Arbitration, 14023 284th Circle NE, Duvall WA, 98019. Indiquez votre nom, votre adresse, vos coordonnées, une description du problème et le résultat souhaité. Au bout de 60 jours, vous ou Tolt Technologies pourrez entamer un arbitrage si le différend **n'est toujours** pas résolu.

Procédure d'arbitrage. L'AAA procédera à tout arbitrage en vertu de ses règlements d'arbitrage des consommateurs. Pour en savoir plus, consultez www.adr.org ou composez le 1-800-778-7879. Dans le cas d'un différend où il est question de 25 000 \$ au plus, l'audience se fera par téléphone, à moins que l'arbitre ne trouve un motif valable de tenir une audience en personne. Toute audience en personne aura lieu dans le comté de King, dans l'État de Washington. L'arbitre pourra vous accorder les mêmes dommages-intérêts, à vous personnellement, que ne le ferait le tribunal. L'arbitre pourra vous accorder des mesures injonctives, à vous personnellement, pour satisfaire votre réclamation

individuelle.

Frais d'arbitrage et paiements.

Les frais de l'arbitre sont à la charge de la partie perdante. Au cas où l'arbitre modifierait la discipline imposée, les frais seraient partagés également entre les parties. Les coûts du sténographe judiciaire, le cas échéant, seront réglés par la partie ayant demandé sa présence ; Toutefois, rien n'empêchera les parties de convenir d'une participation égale aux frais du sténographe. Si l'une des parties décide d'enregistrer l'audience, elle devra remettre à l'autre ainsi qu'à l'arbitre une copie de cet enregistrement. Si des frais d'annulation sont imposés aux parties par l'arbitre, ils seront payés par la partie dont les actions auront été responsables de l'imposition desdits frais.

Le dossier doit être déposé dans un délai d'un an. Vous et Tolt Technologies devez déposer en arbitrage toute réclamation ou différend dans un délai d'un an à compter de la date à laquelle la réclamation est apparue pour la première fois, sinon la réclamation sera définitivement prescrite.

Conflit avec les règles de l'AAA. En cas de conflit avec les règles d'arbitrage des consommateurs de l'AAA, les présentes conditions générales prévaudront.

Droit applicable et lieu de résolution des litiges

Les lois de l'État de Washington régissent l'interprétation des présentes conditions générales, les réclamations pour leur violation et toutes les autres réclamations (y compris la protection des consommateurs, la concurrence déloyale et les réclamations délictuelles), indépendamment des principes de conflit de lois, mais l'AAA régit tout ce qui concerne l'arbitrage.

Divisibilité

Si l'une des dispositions des présentes Conditions générales est jugée illégale ou inapplicable, ladite disposition sera supprimée, mais le reste demeurera applicable. Si les dispositions d'arbitrage exécutoire ou la renonciation au recours collectif sont jugées illégales ou inapplicables en ce qui concerne tout ou partie d'un différend, ces parties ne seront pas soumises à l'arbitrage mais seront portées devant les tribunaux, le reste étant soumis à l'arbitrage.

Conditions générales de vente

Cette garantie vous donne des droits légaux spécifiques, et vous pouvez également avoir d'autres droits qui varient d'un état à l'autre. Cette garantie ne peut être modifiée, annulée ou prolongée que par un document écrit, signé par un agent autorisé de Tolt Technologies. Au cas où Tolt Technologies renoncerait à toute limitation individuelle de cette garantie, cela ne constituerait pas une renonciation à toute autre limitation de cette garantie ou à tout droit, pouvoir ou privilège futurs de Tolt Technologies. Si une disposition de cette garantie est jugée illégale ou inapplicable, cette disposition sera supprimée, mais le reste demeurera applicable. Des conditions générales supplémentaires applicables aux produits peuvent être consultées à l'<https://toltechnologies.com/ad/terms> et dans la documentation fournie avec nos produits. Indépendamment de votre relation avec Tolt Technologies, il se peut que vous ayez également des droits à l'égard de la partie auprès de laquelle vous avez acquis le produit.

